

ÊTRE PARENT

Quand le papa doit-il reconnaître le bébé?

Publié le : 21 février 2020

- > Si vous êtes mariés, inutile de le reconnaître, munissez-vous du Livret de famille que vous donnerez à la sage-femme le jour de l'accouchement.
- > Si vous n'êtes pas mariés, l'idéal est de faire une reconnaissance anticipée conjointe n'importe quand pendant la grossesse en mairie.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55